

LA NEUVILLE EN HEZ

Bulletin Municipal



Numéro 90 - Janvier 2009



S	Le Mot du Maire.....	4
	2008 : retour en images.....	6
D	Infos.....	14
	Etat Civil.....	15
M	Un peu d’histoire.....	18
	Bibliothèque G.Montier.....	23
	Les Ecoles	24
M	Rencontre avec une passionnée : <i>Virginie VIL-</i>	25
	Tableau des associations	26
A	<u>Associations</u>	
	AFODHEZ.....	27
	As.C.A.Lit.....	28
	Colori’Hez.....	29
	Club Saint Louis.....	30
	Comité des Fêtes.....	32
	La Neuville en Famille.....	33
	La Fourmilière.....	34
	La Neuville en Hez Tennis.....	36
	Team Oise Organisation.....	37
R	Prévisions des fêtes et manifestations en 2009.....	39
	Délibérations	40
E	Plan de la commune.....	46



Le Mot du Maire

Chère Neuvilleoise, Cher Neuvilleois,

Je vous adresse en ce début d'année 2009, en mon nom personnel, de la part de mes adjoints et de l'ensemble de l'équipe municipale, nos Meilleurs Vœux pour vous-même, votre famille, avec une pensée plus particulière, en ce début d'année incertaine sur le plan économique, aux Neuvilleois touchés actuellement par le chômage technique ou partiel dû à la baisse d'activités de leur entreprise.

La baisse du pouvoir d'achat rencontrée dans la quasi-totalité des ménages français n'épargne pas les foyers Neuvilleois; et chacun d'entre nous réduit le niveau de ses dépenses personnelles. Le budget des collectivités locales n'échappe pas à la règle; la hausse régulière et rapide de ces dernières années a aussi touché et handicapé l'investissement de nombreuses communes.

Je proposerai au Conseil Municipal, lors de l'établissement du budget 2009, les grandes directives suivantes :

- Apporter un regard encore plus précis et permanent sur les dépenses de fonctionnement,
- Poursuivre les actions d'investissement envisagées, à savoir pour les prioritaires :
 - la réfection de notre salle des fêtes dont la subvention du Conseil Général de l'Oise a été attribuée,
 - la poursuite et la réalisation de l'accueil périscolaire et de la cantine après accord des subventions (département et/ou état),
 - la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux de la rue de la Fontaine.

Geler les investissements serait à mes yeux une double erreur, d'une part, sur un plan local ne pas répondre aux attentes de la population et d'autre part, accentuer le développement du chômage au niveau national. Imaginez le paysage social déjà très dégradé si les collectivités locales n'investissent plus.

- Ne pas augmenter les taux d'imposition en vigueur actuellement dans notre commune.

Je n'ai pas parlé de la reconstruction de la station d'épuration qui conserve bien évidemment toute son actualité, mais logée au titre du budget assainissement, indépendant du budget communal.

Comme à son habitude, ce bulletin municipal de début d'année retrace en photos les moments forts de notre village. N'hésitez pas aussi à consulter notre site Internet www.la-neuville-en-hez.fr.

Ce retour sur l'année 2008 me permet de revenir sur le nouveau visage offert à notre place du village, suite à l'enfouissement des réseaux aériens. Je vous invite à parcourir notre centre bourg sous ce nouvel aspect, cette réalisation ayant pu se réaliser grâce au concours efficace du Conseil Général de l'Oise.

Je vous invite, enfin, à découvrir dans cette édition le calendrier associatif étoffé des prochains mois dans notre commune, à participer à ces différentes manifestations culturelles, sportives ou festives, et à rejoindre en tant que membre actif nos associations Neuvilleises.

Merci également de prendre en compte la nouvelle plage d'accueil en mairie le lundi matin.

Bon courage à tous.

Avec ma sympathie.

Le Maire,
Jean-François DUFOUR.

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI.....DE 10H30 A 12H15 (nouvel horaire)

MARDI.....DE 15H00 A 19H45

JEUDI.....DE 15H00 A 17H45

VENDREDI.....DE 15H00 A 17H45

SAMEDI.....DE 11H00 A 12H00

A NOTER : la mairie est fermée le mercredi



PERMANENCE DES ELUS

Permanence du Maire, Jean-François DUFOUR (Tél. 06 19 79 25 38)

ou du 1er Adjoint, Jacques LEFORT :

Le mardi, de 18H30 à 20H00.

Permanence du 2ème Adjoint, Gérard DUCOLLET ou du 3ème Adjoint, Angélo VENTURINI :

Le samedi, de 11H00 à 12H00.

2008 : retour en images



6 février : la Soirée Neuvilleoise



24 février : la Balade en forêt de Hez-Froidmont



1er mai : fête du Muguet



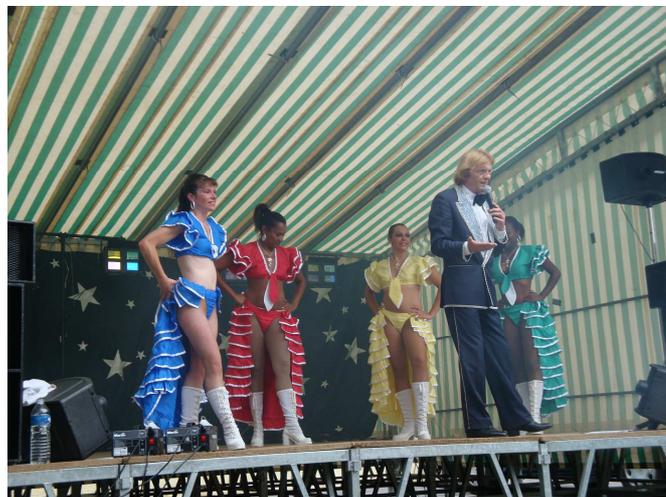
7 et 8 mai : exposition Colori'hez



17 et 18 mai : L'Oise Verte et Bleue

2008 : retour en images

23, 24 et 25 août : la fête communale



2008 : retour en images

23 octobre : le repas C.C.A.S



2008 : retour en images



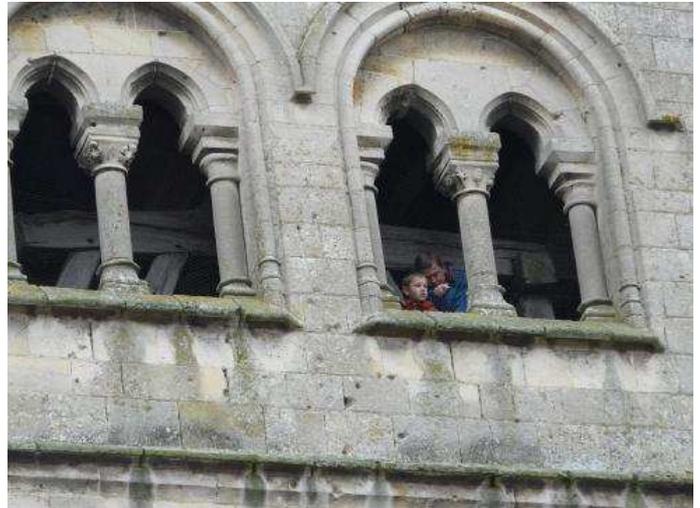
22 novembre : ré-empoisonnement de l'étang par l'association « la Carpe Neuvilleoise »



ré-empoisonnement de la mare aux enfants par la Municipalité

2008 : retour en images

5 et 6 décembre : Le Téléthon a rapporté 3 125 euros





2008 : retour en images

20 décembre : Spectacle de Noël pour les enfants offert par la Municipalité



Soirée Neuvilleoise

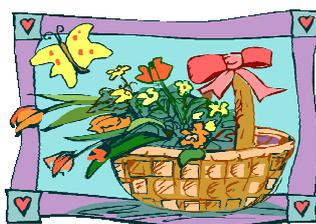
Neuvilleois,
Présidents d'associations,
Lauréats des Maisons Fleuries 2008,
Médailleurs du Travail,
Nouveaux habitants,

Retenez cette date :

Mercredi 18 février 2009

18H30 à la Salle des Fêtes

Vous êtes tous cordialement invités



INFOS...INFOS...INFOS...INFOS

POUR VOTRE INFORMATION : RECENSEMENT

Le seuil des 1 000 habitants n'est pas atteint!! En janvier 2008, un recensement des Neuvilleois a été effectué. Les chiffres définitifs communiqués par l'INSEE sont les suivants :

Au 1er janvier 2009 : 972 habitants pour LA NEUVILLE EN HEZ, soit quelques 50 habitants de plus que le précédent recensement de la population Neuvilleoise.

PASSEPORTS

Une nouvelle génération de passeports comportant l'image numérisée du visage du titulaire ainsi que celles de deux empreintes digitales sera prochainement mise en service dans le département de l'Oise. Ce nouveau passeport s'inscrit dans une logique de sécurisation des documents d'identité. Les modalités de dépôt des demandes de passeports sont modifiées. **Il vous faut désormais faire votre demande auprès d'une des 26 communes où sont implantés les dispositifs de recueil des données biométriques, les communes les plus proches étant Clermont et Beauvais. La liste des 26 communes est disponible en mairie et sur son site internet.**

JOURNEE PORTES OUVERTES Formations infirmières et aides-soignantes

L'équipe pédagogique, les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides-soignantes de l'Institut de Formation Lucien FLOURY vous attendent **le samedi 7 février 2009 de 9h à 13h**, pour vous faire visiter l'institut de formation, vous présenter les formations et les travaux réalisés par les étudiants. Les étudiants parleront de leur expérience, de leur avenir et de leur vie d'étudiant. Si vous êtes intéressés, vous êtes donc attendus à l'I.F.S.I de Clermont qui se situe au CHI de Fitz-James, sur la route de Clermont-Compiègne. Tél 03.44.77.50.48.



*Le groupe L'Aide à Domicile,
un choix complet de services à domicile de qualité*



**EVALUATION GRATUITE
DE VOTRE BESOIN**

**PRESENT SUR TOUT
LE DEPARTEMENT DE L'OISE**



**Association Prestataire
d'aide à domicile**

- ▶ Aide à la Personne
- ▶ Tâches Ménagères

- Personnel diplômé et/ou formé
- Savoir-faire reconnu
- Agrément qualité
- Réductions d'impôts*



ASDAPA Beauvais
Tél. 03.44.48.10.18

ASDAPA Compiègne
Tél. 03.44.40.25.83

ASDAPA Monchy St Eloi
Tél. 03.44.25.30.70

ASDAPA Service de Soins
Tél. 03.44.40.29.73

Email : contact@asdapa.asso.fr



**Association Mandataire
d'aide à domicile**

- ▶ Tâches Ménagères
- ▶ Garde d'enfants
- ▶ Aide à la Personne
- ▶ Garde de nuit, Garde 24h/24

- Agrément qualité
- Mise en place rapide de l'aide
- Réductions d'impôts*
- 640 adhérents-employeurs nous font confiance



ASSADO Beauvais
Tél. 03.44.05.17.34

ASSADO Compiègne
Tél. 03.44.40.32.63

ASSADO Monchy St Eloi
Tél. 03.44.24.46.07

Email : contact@assado.asso.fr



Nouveau
**Association prestataire
de services à domicile**

- ▶ Prestations de petits bricolages
- ▶ Petits travaux de jardinage
- ▶ Entretien de la maison et travaux ménagers

- Un service personnalisé
- Réductions d'impôts*
- Interventions ponctuelles ou régulières



**ADOMOISE
Monchy Saint Eloi**
Tél. 03.44.24.52.48

Email : contact@adomoise.asso.fr

*Selon la loi de finances en vigueur

INFOS...INFOS...INFOS...INFOS

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Madame STANNARD vous reçoit sans rendez-vous à la mairie de La Neuville-en-Hez les mardis 13 et 27 janvier, 10 et 24 février, 10 et 24 mars, 14 et 28 avril, 12 et 26 mai 2009 de 15H à 17H (dates sous réserve de modification). Mme STANNARD vous reçoit sur rendez-vous le jeudi après-midi à la Maison de la Solidarité et des Familles à Clermont, 27 rue Gambetta (tel : 03.44.50.01.89)

LA CPAM VOUS INFORME

Les Caisses d'Assurance Maladie de Picardie lancent une campagne de sensibilisation sur l'importance de leur déclarer tout accident dont vous pourriez être victimes. Le chien de votre voisin vous a mordu? Un véhicule vous a renversé? Signalez aux professionnels de santé que vous consultez qu'il s'agit d'un accident causé par un tiers. Ils cocheront la case relative à cette information sur la feuille de soins. Si la responsabilité du tiers est établie, l'Assurance Maladie pourra exercer un recours auprès du responsable ou de son assureur. Elle obtiendra ainsi le remboursement des prestations qui vous ont été versées, car c'est à l'assurance du tiers de payer ces frais.

Etat Civil

Naissances

Cléa LORICH, née le 21 juillet 2008

Maël DIDELET, né le 6 août 2008

Aaron BAUMGARTHER, né le 8 septembre 2008

Maëla GUEFVENEU, née le 21 octobre 2008

Flavie ADRIAENSSENS, née le 11 novembre 2008

Anastasia GUENOT, née le 27 novembre 2008

Eliot MICHAUX, né le 8 décembre 2008

Esteban VITALI, né le 1er janvier 2009

**Tous nos vœux de longue
et heureuse vie aux bébés**



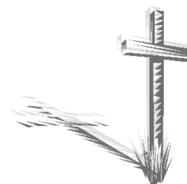
Décès

Joël HERVIEU, le 12 juin 2008

André LESAGE, le 6 octobre 2008

Annie CHILMAN, le 20 novembre 2008

**Nos sincères condoléances
aux familles éprouvées**



RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Prévention à la commission des vols de véhicules de type dit « Home Jacking »

La très grande majorité des vols de véhicules après intrusion dans les résidences principales ou secondaires sont commis au cours de la nuit. Dans la majorité des cas, les auteurs commettent une effraction sur la serrure de la porte d'entrée de l'habitation ou du garage et s'approprient les clés des véhicules remisées le plus souvent dans le hall d'entrée, dans une boîte accrochée au mur, posées sur un meuble, dans une poche de vêtement sur un porte-manteaux ou dans un sac à main avec les documents administratifs des voitures. Attention aux véhicules qui peuvent vous suivre jusqu'à votre domicile, cela peut être du repérage!

Conseils pratiques : il est souhaitable que le véhicule soit stationné dans un lieu clos ou sur un parking public éclairé. La voiture laissée juste devant une habitation est un signe qui permet aux voleurs de situer la demeure où réside son utilisateur. Quelques moyens peu onéreux peuvent être utilisés afin d'être alertés ou d'empêcher l'intrusion des cambrioleurs tels que l'installation de matériels sonores, genre « clochette » aux portes d'entrée, l'aménagement d'un éclairage de détecteur de présence devant les résidences.

Si malgré vos précautions, vous êtes victimes d'un home jacking, appelez immédiatement la brigade de gendarmerie dont dépend votre domicile (le 17). Il est nécessaire que rien ne soit déplacé ou touché avant l'arrivée des enquêteurs. Les premières constatations de ces derniers sont déterminantes dans une affaire judiciaire. Vous pouvez porter plainte dans une brigade de gendarmerie ou le poste de police de votre choix mais il est souhaitable de s'adresser au service territorialement compétent du lieu de commission des faits car il sera chargé de l'enquête. C'est un facteur d'efficacité pour les gendarmes de connaître directement ce qui s'est passé sur leur territoire de surveillance.

Conseils pour la sécurité des personnes âgées, contre les faux policiers, faux gendarmes, faux agents EDF, poste ou des eaux

A votre domicile : n'ouvrez pas la porte à des personnes qui vous sont inconnues. Méfiez-vous des visiteurs (souvent seul avant l'arrivée d'un comparse) se déclarant être des amis de la famille, des anciennes relations de travail, des femmes accompagnées d'enfants, des représentants de commerce et autres démarcheurs à domicile. La grande majorité sont de bonne foi, mais certains cherchent à profiter de la crédulité des gens. Une bonne tête, une attitude chaleureuse ou sympathique entraînent facilement la confiance des victimes à l'égard des malfaiteurs. Méfiez-vous de offres de service trop alléchantes de démarcheurs.

Il ne faut pas tenter les voleurs : ne gardez pas de fortes sommes d'argent à domicile. Placez vos objets de valeur dans une pièce où vous ne recevez pas les visiteurs. Sur votre boîtes aux lettres et dans l'annuaire, n'indiquez que votre nom de famille (pas de mention « veuve », « veuf » ou « madame »).

Rompez votre isolement : ayez à proximité du téléphone les numéros de vos proches, voisins, amis, médecins ainsi que les numéros d'appel de première urgence : police, gendarmerie, pompiers, SAMU..

Identifiez vos visiteurs : avant d'ouvrir votre porte, identifiez vos visiteurs à l'aide d'un œillette ou d'un entrebâilleur. Attention aux individus se déclarant agents EDF, du service des eaux, de la police ou la gendarmerie.. que vous ne connaissiez pas formellement. Ils doivent être munis d'une carte professionnelle officielle, demandez la. S'ils vous demandent où se trouvent votre argent, vos bijoux, ne jamais les conduire au lieu de la cachette. Dans le doute, ne les faites pas entrer et assurez-vous de leur qualité en téléphonant au service concerné (vous trouverez le numéro de téléphone sur une facture), téléphonez éventuellement à un voisin, un proche...ou même encore n'hésitez pas à appeler la gendarmerie (le 17).

En cas de doute : observez l'agresseur afin de pouvoir le décrire (lunettes, tatouage, cheveux longs ou courts, cicatrice..), la couleur de ses vêtements, a-t-il un accent particulier? Quelle direction de fuite? Quel numéro de plaque d'immatriculation de la voiture s'il s'enfuit? Si vous vous montrez méfiant, généralement le faux agent se décourage et part rapidement sans vous inquiéter. Appelez immédiatement les gendarmes (le 17). En cas de vol, faites le 17!

RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Pourquoi est-ce dangereux?

Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz (naturel, butane, propane ou pétrole liquéfié), charbon, essence... Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang. **Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.**

Il provoque deux types d'intoxication :

- **L'intoxication faible ou chronique** se manifeste par des maux de tête, des nausées et de la fatigue. Elle est lente.
- **L'intoxication grave**, plus rapide, entraîne des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance, le coma ou le décès.

Ces intoxications peuvent laisser des séquelles à vie.

Quelles sont les causes du danger?

- les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus
- Une mauvaise aération du logement
- Les fumées mal évacuées

Comment éviter les intoxications?

- faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel : chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération.
- Aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air.
- Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

Que faire si vous soupçonnez une intoxication?

Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements... pensez au monoxyde de carbone..

En cas de suspicion :

- aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêtez vos appareils à combustion si possible
- Évacuez les locaux et bâtiments
- Appelez les secours : 112, Sapeurs-Pompiers (18), SAMU (15)

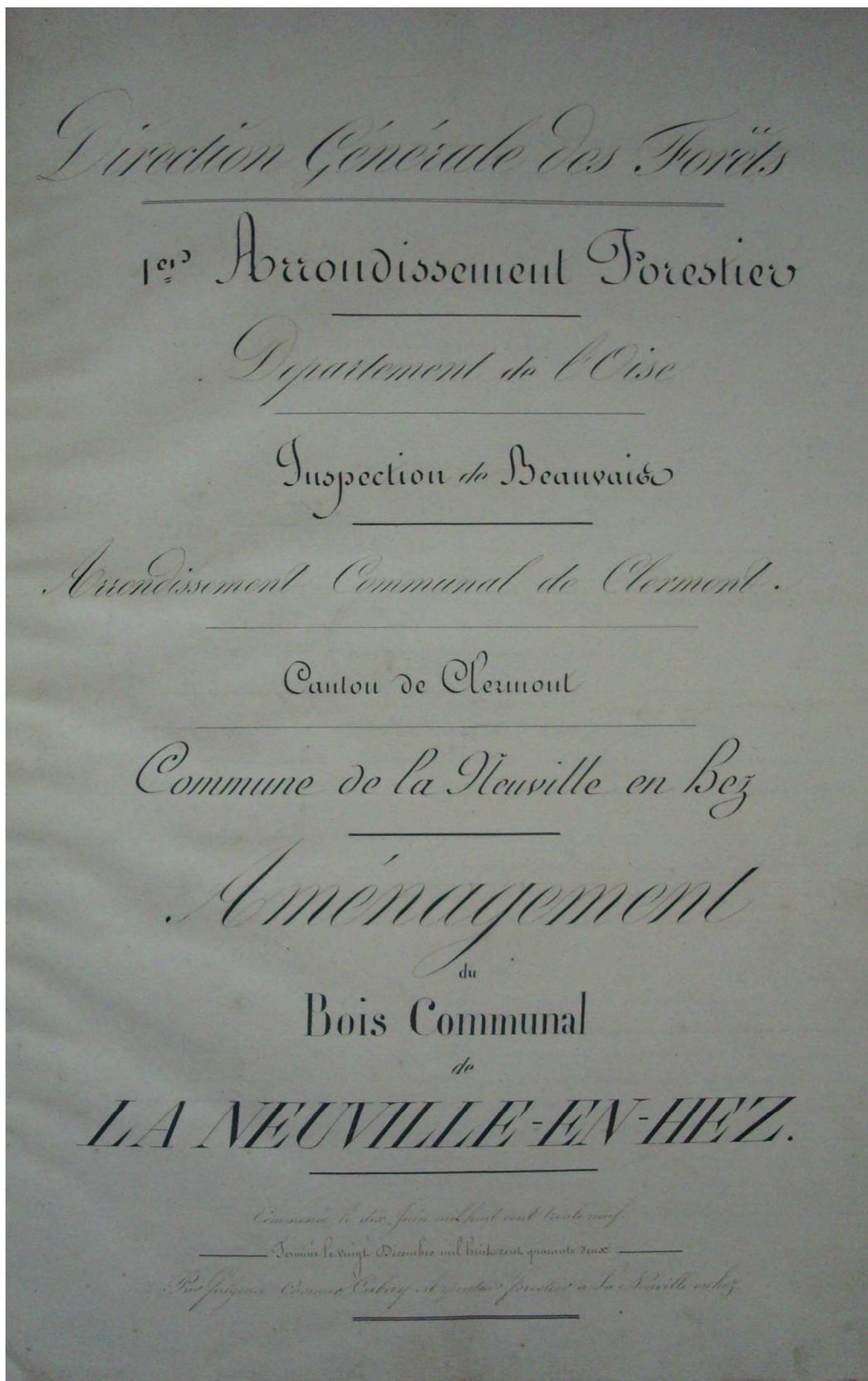
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

- le centre anti-poison de votre région,
- Un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur..)
- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- Sites Internet : www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr

www.logement.gouv.fr (dossier *Prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone*)

Un peu d'histoire..

Et voici l'histoire naissante des bois communaux..



*Acte du Gouvernement qui prescrit l'aménagement
du bois communal de La Neuville-en-Arg.*

Ordonnance du Roi.

Louis Philippe Roi des Français.

Sur la Délibération en Date du huit cent mil huit cent trente trois, par laquelle le conseil municipal de La Neuville en Arg. a formé une demande tendant à obtenir la mise en vente des bois sous nusibles et dépeçants existant dans le quart en réserve des bois appartenant à cette commune, pour en employer le prix à diverses dépenses d'utilité locale.

Les rapports en Date des Dix-neuf Novembre et huit Décembre mil huit cent trente quatre.

L'Avis du Préfet, ensemble les observations de l'Administration des forêts et l'avis de notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat des finances.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Article 1^{er}

La commune de La Neuville-en-Arg. est autorisée à faire une coupe de rattachement sur tous les bois sous nusibles et dépeçants existant dans le quart en réserve de sa forêt communale, sous la condition que cette exploitation et le façonnage des bois auront lieu par économie et avec attention au rabais.

Que les bois façonnés soient vendus par lots dans la forme ordinaire des adjudications aux enchères et à la charge par ceux qui s'en rendront adjudicataires de payer le prix de l'abatage et de la façon des dits bois, et que de plus il sera prélevé sur les produits de la vente, préalablement à toute autre dépense, les frais de l'aménagement prescrit ci-après.

Art. 2

Un adjudicataire forain désigné à cet effet, procédera immédiatement et d'après les instructions de l'Administration des Forêts, aux opérations relatives à l'aménagement de la totalité des bois communaux de La Neuville-en-Arg. Le quart juste de la contenance de ces bois sera laissé pour former la réserve qui demeurera placée dans l'emplacement où elle est affectée, à l'exception cependant de deux hectares soixante deux ares qui ont été exploités en mil huit cent vingt sept et qui seront complétés par une parcelle étendue de terrain à prendre vers le Nord et adjacent à la réserve sur les coupes usées de mil huit cent vingt huit à mil huit cent trente et une, à partir de la dite réserve au chemin de la Fontaine Saint Jean, ou à celui de Roumont, et le surplus sera divisé en vingt coupes ordinaires, égales, exploitables dans une révolution de même nombre d'années.

Article 5.

Les axes ouverts dans les bois dont il s'agit et dont les longueurs qui sera déterminées par les agents forestiers dans des routes sensitives transversales, savoir : l'une en prolongement de la partie nord de l'étang, à partir de la route de Rives au quart de rive, et à la route latérale. L'autre dans la direction du Nord-Est et au Sud-Ouest, à partir des taillis des Buis, à l'angle de la route de l'étang. Les vingt coupes de l'aménagement seront distribuées de chaque côté des deux routes sensitives et seront désignées alternativement dans la partie Nord et dans la partie Sud, elles seront en outre désignées sur le plan par des numéros et par le nombre d'hectares dont chacune d'elle se composera.

Article 4.

Ces opérations seront constatées par des Procès-Verbaux et les plans dont les opérations devront être soumis à l'Administration des Forêts à l'Inspecteur forestier local, à la sous-Préfecture de l'arrondissement communal et à la commune propriétaire.

Article 5.

Les ministres secrétaires d'Etat des finances et de l'Intérieur, sont chargés de l'exécution de la présente Ordonnance qui sera insérée au bulletin des lois.

Fait à Paris le 15 Août 1855

Signé Louis Philippe

Par le Roi, le Ministre secrétaire d'Etat des Finances

Signé Humann

Une copie conforme

L'Inspecteur des Forêts du Département de l'Oise

Signé de L'Orme

*Acte du Gouvernement qui prescrit l'aménagement
du bois communal de La Neuville-en-Hez*

Ordonnance du Roi

Louis Philippe, Roi des Français

Vu la délibération en date du huit août mil huit cent trente trois par laquelle le Conseil Municipal de La Neuville-en-Hez a formé une demande tendant à obtenir la mise en vente des bois durs, nuisibles et déperissants existant dans le quart en réserve des bois appartenant à cette commune pour en employer le prix à diverses dépenses d'utilité locale.

Les rapports en dates des dix-neuf novembre et huit décembre mil huit cent trente quatre.

L'avis du préfet, ensemble les observations de l'Administration des forêts et l'avis de notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur, sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état des finances.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er

La commune de La Neuville-en-Hez est autorisée à faire une coupe de nettoyage de tous les bois durs, nuisibles et déperissants existant dans le quart en réserve de sa forêt communale sous la condition que cette exploitation et le façonnage auront lieu par économie et adjudication au rabais.

Que les bois façonnés seront vendus par lots dans la forme ordinaire des adjudications aux enchères et à la charge pour ceux qui s'en rendront adjudicataires de payer le prix de l'abattage et de la façon des dits bois et que de plus il sera prélevé sur les produits de la vente préalablement à toute autre dépense, les frais de l'aménagement prescrit ci-après.

Art.2

Un arpenteur forestier désigné à cet effet, procédera immédiatement et d'après les instructions de l'Administration des Forêts, aux opérations relatives à l'aménagement de la totalité des bois communaux de La Neuville-en-Hez : le quart juste de la contenance de ces bois sera extrait pour former la réserve qui demeurera fixée dans l'emplacement où elle est aujourd'hui, à l'exception cependant de deux hectares soixante deux ares qui ont été exploités en mil huit cent vingt sept et qui seront remplacés par une parcelle étendue de terrain à prendre vers le Nord et attenant à la réserve sur les coupes usées de mil huit cent vingt huit à mil huit cent trente et un, à partir de la dite réserve au chemin de la fontaine Saint louis ou à celui de Froidmont, et le surplus sera divisé en vingt coupes ordinaires égales exploitables dans une révolution de même nombre d'années.

Article 3

Il sera ouvert dans les bois dont il s'agit et sur une longueur qui sera déterminée par les agents forestiers deux routes sommières transversales, savoir : l'une en prolongement de la petite route de l'Etang à partir de la route de Hermes au quart de réserve ou à la route Lavigne, l'autre dans la direction du Nord-Est et au Sud-Ouest à partir du taillis des Bruslis à l'angle de la route de l'Etang. Les vingt coupes de l'aménagement seront distribuées de chaque côté des dites routes et seront délivrées alternativement dans la partie Nord et dans la partie Sud. Elle seront en outre fixées et désignées sur le plan par des numéros et par le nombre d'hectares dont chacune d'elle se comparera.

Article 4

Ces opérations seront constatées par des Procès Verbaux et des plans dont expéditions devront être émises à l'Administration des Forêts et à l'Inspecteur Forestier Local, à la Sous-préfecture de l'Arrondissement Communal et à la commune propriétaire.

Article 5

Les ministres secrétaires d'Etat des Finances et de l'Intérieur sont chargés de l'exécution de la présente Ordonnance qui sera insérée au Bulletin des bois.

Fait à Paris, le 13 août 1833

Signé Louis Philippe

Par le Roi : le Ministre secrétaire d'Etat des Finances

Signé Humann

Pour copie conforme :

L'inspecteur des Forêts du Département de l'Oise

Signé de St Ouen

La suite dans le prochain bulletin municipal.

Jacques LEFORT.



Bibliothèque Municipale Germain Montier

Bien que la fréquentation de la bibliothèque municipale soit légèrement en baisse, phénomène constaté dans toutes les bibliothèques du réseau de la C.C.R.B, elle reste cependant très active. Bon nombre d'enfants sont assidus et participent avec plaisir aux ateliers proposés par les bénévoles animant la bibliothèque municipale.

Dans le cadre de LIRE EN FETE au mois d'octobre, les enfants ont apprécié l'atelier organisé le 8. Ils ont confectionné une tenture africaine, le thème étant la géographie, et participé au concours organisé par le service des bibliothèques du réseau C.C.R.B.

Le 10 décembre, réunis autour du thème Noël, les enfants ont confectionné des couronnes de l'Avent en feutrine qu'ils ont emportés chez eux.



Cette année, nous avons acheté de nouveaux livres afin de renouveler les collections existantes : romans de terroir, livres récemment parus, prix Goncourt, livres divers travaux manuels...

Nous vous rappelons les heures d'ouverture : Le mercredi de 10h à 12h et le samedi de 11h à 12h

Et restons à votre entière disposition pour vous satisfaire.

Bonne année à tous.

Colette et Elisabeth.



Ecoles de La Neuville-en-Hez

La rentrée scolaire :

Cette année, l'école n'a plus que 4 classes, le nombre d'enfants diminue (122 enfants il y a 3 ans, 98 enfants cette année!) et donc la 5ème classe a été fermée.

Mlle Stéphanie Filipidis est arrivée dans notre école et a pris en charge la grande section/CP, côté maternelle. Mme Sophie Gondelle a toujours les tout-petits / Petits / Moyens. Mme Jagiello a repris les CE1-CE2 et Mme Boyer, la Directrice, a les CM1-CM2.

Le 1er trimestre a été riche en sorties et évènements :

- les 4 classes ont participé à l'opération «Nettoyons la nature» en septembre. Les enfants ont nettoyé la place, les abords du stade, de la fontaine, de la statue Saint Louis et de l'étang. Beaucoup de cannettes de bière!!



- Les petits sont allés rendre visite au boulanger du village. Quel évènement de voir dans les «coulisses» du magasin!
- Les 4 classes ont également participé au Téléthon. Relais roller pour les grands, balade pour les petits, lâcher de ballons. Beaucoup d'enfants se sont impliqués (156€ de dons). Des ballons ont déjà été retrouvés par des gens qui nous renvoient les étiquettes par courrier. Le vent allait vers l'est car des ballons ont été retrouvés à la frontière Suisse!!

Pour finir l'année (civile), les CE-CM sont allés à la patinoire de Compiègne. Deux heures de rigolade...

Les petits sont allés au cinéma de Beauvais.

Bonne année à tous.

La Directrice,
Géraldine BOYER.

Rencontre avec une passionnée : Virginie VILLETTE

Virginie VILLETTE a ouvert l'Atelier Trèfle à quatre feuilles le 13 septembre dernier, et vous propose des compositions florales ainsi que de la décoration intérieure et extérieure majoritairement fait maison, à des prix très intéressants (entre 15€ et 45€ pour les compositions florales par exemple).



Quatre feuilles pour ses quatre enfants, Jules, Alice, Hubert et Marylou...l'atelier étant accolé à sa maison, cette maman peut ainsi lier vie de famille et vie professionnelle avec plus de facilité.

Au départ, les compositions florales et la décoration étaient destinées à la famille et aux amis. Aujourd'hui, l'atelier attire de nombreux clients qui profitent de la carte de fidélité (à chaque passage, un trèfle est enlevé, au bout de 8 passages vous recevez un cadeau).



Virginie VILLETTE vous ouvre les portes de son atelier, au 123 rue du Général de Gaulle :

Lundi / jeudi / vendredi 10h-12h et 14h30-19h

Samedi 10h-12h et 14h30-19h30

Dimanche 10h-13h

Tél : 03.44.78.11.18

Pensez à commander à l'avance pour les compositions florales.

LES ASSOCIATIONS A LA NEUVILLE EN HEZ

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>PRESIDENT(E)</i>	<i>TELEPHONE</i>	<i>ACTIVITES</i>
ACPG-CATM	M. Jacques LEFORT	03.44.19.03.16	Association des combattants prisonniers de guerre et des combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc
AFODHEZ	Mme Micheline BERGERON M. Charles DESBOUIS (Trésorier Adjoint)	01.34.70.62.61 03.44.78.94.67	Œuvrer à la sauvegarde de l'intégrité du massif forestier à Hez-Froidmont (excursions, colloques, causeries)
ASCALIT	M. Gaston LECLERC	03.44.78.99.27	Association à but culturel par ses conférences, ses concerts et ses sorties découvertes
ASNH FOOT	M. Erwan PAILLARDON	06.14.80.69.82	Football
CLUB SAINT LOUIS	Mme Anne-Marie MORNAY	03.44.51.61.79	Club du 3ème âge: travaux manuels, voyages, repas, brocante...
COLORI'HEZ	Mme Ginette VOLONDAT	03.44.78.51.99	Association de peintres amateurs
COMITE DES FETES	Mme Nathalie ROUX	03.44.50.20.00	Animations diverses: fêtes, lotos, brocante, ciné rural...
LA NEUVILLE EN FAMILLE	Mme Sylvie LEROUX	03.44.78.97.77	Lotos, soirées chanteurs amateurs, marché artisanal..
LA FOURMILIERE	M. Paul RONGERAS	03.44.51.69.79 06.88.26.55.07	Permettre aux gens du village de se rencontrer en échangeant des savoirs et des services gratuitement
SCULPTURE ET CERAMIQUE	Mme Catherine MATHIEU	03.44.78.97.96	Expositions, manifestations culturelles, stages et cours
TEAM OISE ORGANISATION	M. Jean-François DUFOUR	03.44.51.65.93	Compétitions et randonnées cyclistes et VTT
LA NEUVILLE EN HEZ TENNIS	Mme Aline LEFORT	03.44.78.99.83	Tennis pour tous
LA CARPE NEUVILLOISE	M. Gilles HENON	03.44.78.00.85	Pêche
SOCIETE DE CHASSE	M. Claude BOYART	03.44.51.66.17	Chasse (garde: Patrick BAUSSART 86 rue du Général de Gaulle. Tel: 03.44.78.92.30)

AFODHEZ



L'actuelle forêt de Hez-Froidmont est située sur une partie de l'ancienne grande forêt naturelle peuplée par les Silvanectes (dont Senlis garde la mémoire) et qui s'étendait du Hainaut au Parisien en suivant largement la grande faille où s'est installée l'Oise.

A majorité hêtraie naturelle, elle était exploitée anarchiquement pour la construction, le chauffage, la nourriture... Défrichée par les moines au Moyen-âge, elle devint « royale » à la fin de la féodalité et le pouvoir central en réglementa la gestion. C'est en effet par l'Ordonnance de Brunoy en 1348 que Philippe VI de Valois exigea des « maîtres des forêts » de « soustenir » en bon état la forêt, c'est-à-dire de replanter là où on avait coupé. Ce mot « soustenir » se trouve actuellement dans la langue anglaise avec « sustainable » qui signifie « gestion durable »!

Nos forêts sont l'héritage de plantations contrôlées qui répondent à des besoins financiers ou économiques. Souvenons-nous de Colbert exigeant la plantation de chênes en forêt de Tronçais pour fournir à l'industrie navale des fûts assez longs pour servir de quille aux bateaux, créant ainsi la plus grande hêtraie d'Europe (1).

Nos forêts sont artificielles, à part quelques rares niches écologiques qui, ça et là, œuvrent pour la biodiversité.

L'actuelle gestion booste la production, les besoins d'énergie renouvelable étant de plus en plus importants. Le Grenelle de l'Environnement a décidé de n'augmenter la production (des coupes) que de 10%. Ne serait-il pas juste que l'on tienne compte des tempêtes dont fut victime la forêt de Hez-Froidmont et des pertes importantes de 1984 et 1989 et enfin que cette dernière bénéficie en conséquence d'un pourcentage de coupes réduit?

La Présidente,
Micheline BERGERON

(1) que l'AFODHEZ a visité il y a trois ans

Dimanche 8 février 2009, 9h45, à la salle des fêtes :

Tous les Neuvilleois sont invités à la conférence sur « Connaissez-vous nos oiseaux » par Michel LIANO, ornithologiste, correspondant du Muséum national d'Histoire Naturelle de Paris.

28 février, 1er et 2 mars 2009 à la salle des fêtes : JOURNEES PHOTOGRAPHIQUES, CONCOURS 2009

Concours ouvert aux photographes non professionnels. Dépôt des photos avant le 16 février à la mairie de La Neuville-en-Hez.

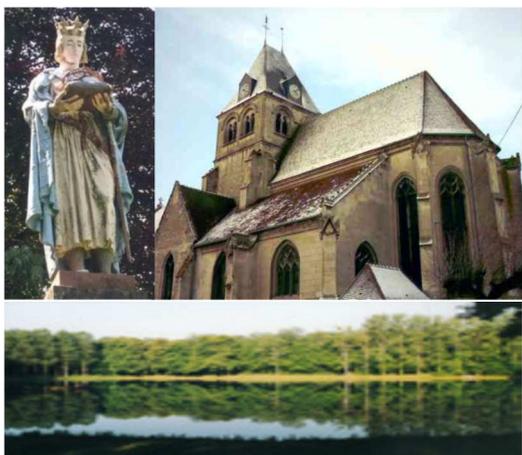
Voici les thèmes de cette année :

- 1) La prairie fleurie
- 2) L'arbre remarquable
- 3) Le petit patrimoine local (source, fontaine, lavoir..)

Renseignements et informations :

Les Amis de la Forêt de Hez-Froidmont : 01.34.70.62.61 ou afodhez@yahoo.fr

Mairie de La Neuville-en-Hez : 03.44.78.95.43 ou sur www.la-neuville-en-hez.fr



As.C.A.Lit

Association Culture Architecture Liturgie

CONCERT « Autour de Gershwin »

Le Dimanche 12 Octobre, notre Association a organisé un concert ayant pour thème « Autour de GERSHWIN ».

Cette manifestation a rassemblé dans notre église de LA NEUVILLE en HEZ près de 100 personnes.

Ce concert a été donné par l'ADEIV avec au piano Emmanuel COULOMBEL sous la Direction de Nicolas LEFEVRE.

Pour la partie JAZZ, au piano François FLAMAND, à la trompette Sébastien BALNY, au saxophone Sébastien VAN de WEGHE.



Info :

Notre Assemblée Générale aura lieu le **Samedi 17 Janvier 2009.**

Gaston LECLERC

Président

COLORI'HEZ



Qu'est ce que COLORI ' HEZ
 ASSOCIATION groupant 15 peintres amateurs qui se retrouvent chaque semaine pour peindre ensemble de 17 h à 20 h à la **SALLE DES FETES de LA NEUVILLE-en-HEZ**
VENEZ NOUS RENDRE VISITE...

La photo ci-contre représente les trois tableaux qui ont été gagnés lors du TELETHON des 6 et 7 Décembre 2008. Chaque année COLORI'HEZ participe à cette œuvre caritative, et nous remercions Jacky HERMANS notre boulanger et également peintre...qui accepte l'installation de ces tableaux dans son magasin 15 jours avant le TELETHON (pour la tombola)



Expo « Bois d'sapin »
 Jacky Hermans

Le petit mot de MIMI COLOR, Présidente de COLORI'HEZ qui, en ce début d'année 2009, vous présente avec son équipe une bonne et heureuse année.

Nous vous donnons rendez-vous pendant le premier semestre :

- en **mars** prochain à la **MARCHE de LA NEUVILLE-EN-HEZ**
- quelques uns d'entre nous seront aux inscriptions et une petite exposition aura lieu les **7 – 8 et... 9 et 10 mai** (eh oui quatre jours !) pour l'exposition annuelle qui devient incontournable pour un bon nombre d'entre vous, avec les catalogues tombola et des tableaux à gagner. Cette année nous jouerons les prolongations les 9 et 10 mai en compagnie de nos amis de « LA FOURMILIERE » dans la salle des fêtes. **VENEZ NOMBREUX.**
- Notre participation à l'**OISE VERTE ET BLEUE des 16 et 17 MAI** est bien sur maintenue.

Anne-Marie Mornay

Françoise Mullot

Mimi Color



En juin de chaque année nous participons à la journée dite « du bois d'sapin » organisée par notre ami peintre Pascal Derouin à Cauffry – dans un petit bois les toiles sont suspendues dans la nature entre les arbres... venez nous voir l'année prochaine, au moins une quinzaine de peintres participent à cette exposition originale dans un cadre sympathique. Nous vous en aviserons en temps utile, l'expo mérite un petit détour... à bientôt.

CLUB SAINT LOUIS

Odette GICQUEL nous a quitté au mois de juillet 2008. Nous présentons nos condoléances à sa famille. Monsieur MICLOTTE d'Etouy qui venait toujours au repas du Club est parti aussi.

Changeons de registre. Ginette VERMEULEN aurait été contente de voir son nouveau petit-fils Emilien, souhaitons lui une vie heureuse et prospère!

Cette année 2008, en imitant la Reine d'en face (Albion), a été une « Annus horribilis »!!

Les 16 et 17 mai, pour l'Oise Verte et Bleue : mauvais temps, buvette mal située, nous n'avons ravitaillé que les bénévoles. Mais la journée n'a pas été triste pour les associations car la bonne humeur était là.

La journée à Ostende : pluie, vent. Nous n'avons même pas vu la mer, dans la brume que dégageait la pluie et la mer. Certains se sont abrités dans les restaurants, d'autres visitant les églises ou les commerces pour acheter chaussures, pulls.. C'était la douche pour 8 jours.

Début octobre, la brocante : désastre ! Pluie, vent, enfin presque la tempête. Sur 82 inscrits, seule une dizaine est venue et certains ont bien travaillé quand même. Nous aussi, à part avec le café, mais dans ces cas-là les bénévoles sont les meilleurs participants.

Le loto : mi figue-mi raisin! De plus le boulanger n'a pas fermé pendant la période estivale. Mais l'optimisme est toujours présent pour 2009. De toute façon, on ne pourra pas faire pire. Mais la cagnotte fond..ce n'est pas encore trop grave.

Ce qui a fonctionné, c'est la vente du pain en février.

Le loto de Bulles où le club a été donné un coup de main : un beau bénéfice pour la fanfare. En 2009, nous y allons mais simplement pour surveiller si tout va bien et pour les aider à acheter leurs lots (pas en argent, en conseil) et prêter la roue et les cartons. Venez nombreux le 21 mars 2009 à Bulles pour 13h30 ou 14h début des jeux. Portes ouvertes à 12h.

N'oubliez pas le 7 avril 2009! le club fait un loto avec des bons d'achat à Intermarché ou Auchan, du linge et d'autres lots.

Repas choucroute en février à la salle des fêtes : 65 personnes présentes.

Puis en avril : fête du cochon en Pays Gâtinais. 45 personnes présentes. nous avons bien mangé, boudin, cochonnailles, bien bu (pas de conduite) et surtout « bien dilaté sa rate »!! que d'histoires racontées et le chanteur avait une très belle voix, ainsi que les chanteurs et les chanteuses du Club!! Dehors, il faisait mauvais temps!! Mais cela ne nous gênait pas...

En juin, certaines se sont rendues à Froissy pour écouter les chanteurs de Bresles. Il y avait peu de personnes, dommage.

La balade à Giverny. Les renseignements de la standardiste n'étaient pas exacts : celle-ci nous avait confirmé que le parking n'était pas loin de la maison de Monet mais il l'était en réalité, surtout pour ceux qui marchent avec difficulté et qui manquent de souffle. En tout cas, il a fait beau et nous avons visité une cidrerie, avec gâteaux.

Fin juillet, un buffet a réuni le club Saint Louis et la Bonne Rencontre d'Etouy. 65 personnes étaient présentes. Ce fut une bonne journée! il faisait beau!

Sortie repas cabaret au P'tit Baltar : 56 personnes y ont assisté (42€, participation 12€ pour le car). Suivant les goûts, certains ont trouvé le repas et le spectacle très bien, d'autres non. Pour ma part, je préfère la Belle Epoque, il y avait par moment plus de poésie dans le spectacle. Mais c'était très bien quand même.

Le loto jouets du 26 novembre a rassemblé environ 90 personnes et a rapporté 800€. Ce fut une bonne journée.

Téléthon : les bénévoles toujours fidèles au poste. Le dîner karaoké a rassemblé 48 personnes. Le repas était préparé par la Fourmière et servi par le Club. Le Karaoké de l'Avenir Ensemble a très bien marché. Les personnes présentes se sont bien amusées. Le samedi a été calme. Le téléthon a rapporté 3 125€.

Il n'y a pas eu de repas club en novembre car entre le repas C.C.A.S, la soirée Beaujolais, la Fourmière, il n'y avait pas tellement de place. Le prochain repas est programmé pour février, pendant les vacances scolaires. A ce moment là, la salle des fêtes est davantage disponible.

Et toujours...

Un lundi sur deux : les Remue-Méninges pour les activités de mémoire. 12 personnes inscrites de 14h30 à 16h30.

Tous les mardis de 14h à 16h30 : patchwork, tricot, crochet...ouvert à toutes, même pour les personnes non inscrites au club (amener son matériel).

Tous les vendredis de 13h30 à 17h : belote, manilles, scrabble...

Tous les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2009.

La Présidente,

Anne-Marie MORNAY.



COMITE DES FETES

L'année 2008 fut une superbe année pour notre Comité. Votre présence à nos manifestations reste notre meilleur soutien. Merci à vous tous.



Combat de catch et spectacle offert par le Comité des Fêtes lors de la fête communale

**Déjà
nous**

pouvons nous tourner vers 2009.

Vous trouverez notre programme :

Lotos : 25 janvier, 1er mars, 21 mai et 11 décembre

Soirée Cabaret : 28 mars

Repas spectacle : Close up
Revue de plumes et paillettes
Et David BASTIEN – sosie de Patrick Sébastien –

Brocante : 12 Avril

Grand chef d'orchestre de cette manifestation, Gérard Lardy – qui a déjà repris sa colle et son pinceau et Placarde l'information dans toute la région.

Fête de la Musique : 21 Juin

Traditionnelle et succulente Paella accompagnée de Musique et Chansons

Pour la deuxième partie de l'année, la suite du programme reste à définir car il sera établi en fonction des travaux exécutés dans la salle de fête et de leur durée. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Nous profitons de cette page pour remercier à nouveau les partenaires de notre Tombola du Marché de Noël - que nous ne pourrions faire sans eux.

Mille excuses à l'Auberge de la Neuville qui n'a malencontreusement pas figuré dans notre publicité par suite d'une erreur.

Nous rappelons que le Comité est une équipe au départ de 15 personnes qui propose chaque mois des activités. Nous remercions tous les amis qui viennent apporter leur aide aux différentes manifestations, selon leurs possibilités.

Afin de n'oublier personne, nous ne citerons aucun nom, mais chacun saura se reconnaître.

Vous pouvez nous contacter si vous désirez vous investir, chacun est le bienvenu.

Bonne année 2009 à tous!!

Nathalie ROUX

LA NEUVILLE EN FAMILLE

Voici un résumé de nos manifestations pour l'année 2008 :

- Janvier : loto
- Mars : course aux œufs de Pâques
- Avril : loto
- Août : concours de pêche réservé aux enfants autour du petit étang
- Septembre : loto

Soirée boudin/purée sur le thème des Antilles. ce fut un réel succès et cette soirée est à renouveler.

- Octobre : bourse aux jouets avec goûter offert aux enfants exposants.

Marché artisanal.

Pour l'année 2009, nous organiserons un loto au mois de janvier, mais en raison des travaux dans la salle des fêtes, nos manifestations seront réduites.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2009.

A bientôt

Les membres du bureau.



Concours de pêche autour du petit étang



LA FOURMILIÈRE

La Fourmilière vous souhaite une bonne et heureuse année 2009

Petit rappel pour les nouveaux habitants :

- La Fourmilière est une association loi 1901 dont le but est l'*échange de savoirs et de services*, mais surtout, de *permettre aux gens du village de se rencontrer*.
- L'association compte aujourd'hui 55 familles adhérentes.
- Une permanence est ouverte à tous, adhérents et non adhérents, le 1^{er} mardi de chaque mois à la salle des associations de 18 h 00 à 19 h 00. Venez nous rencontrer pour discuter, échanger des idées ou faire des propositions de sorties ou d'animations.

Retrouvez nous aussi sur Internet asso.lafourmiliere.free.fr.

Les services proposés par *La Fourmilière* sont les suivants :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Conseil en restauration de meubles anciens • Prêt de remorque • Petit bricolage • Petite manutention • Travaux manuels divers • Peinture d'objets • Dessin, petite déco d'intérieur • Couture • Petite mécanique, électroménager • Conseil en électricité et photos • Conseil en tricot et prêt d'aiguilles • Cuisine • Echange de recettes régionales et traditionnelles • Courses diverses • Ramassage de courrier • Co-voiturage • Sortie cinéma, spectacle... • Balade en forêt • Conseil en jardinage | <ul style="list-style-type: none"> • Arrosage de plantes • Echange de plantes, graines et boutures • Garde d'enfants ponctuelle • Soutien scolaire ponctuel (par des enseignants) • Prêt de jeux, de livres et de livres d'art • Cuisson céramique • Conseil et initiation aux techniques de la sculpture • Lecture aux personnes • Apprentissage Word/Excel • Conseil en informatique • Ecriture/correction de courrier • Traduction français/anglais, français/allemand • Conseil en informatique • Démarches auprès des administrations • Photocopies • Apprentissage Photoshop • Recherche de documents sur Internet |
|--|---|

La Fourmilière met aussi gratuitement à la disposition de ses adhérents le matériel suivant :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Congélateur • Réfrigérateur • Lave linge • Radiateurs électriques • Nettoyeur haute pression • Aspirateur eau et gravas • Aspirateur souffleur et broyeur de feuilles | <ul style="list-style-type: none"> • Tronçonneuse thermique • Barbecue 25/30 personnes • Un échafaudage hauteur de travail 2,50 m • Un échafaudage hauteur de travail 5,00 m • 2 barnums (3,00 m X 6,00 m) • Un taille haie thermique |
|---|---|

Nous nous regroupons également pour commander du fioul afin de bénéficier de tarifs intéressants (plus nous serons nombreux plus le prix sera intéressant).

Les périodes retenues pour les commandes de fioul sont les suivantes : février, juillet et septembre.

L'adhésion à *La Fourmilière* est 10,00 euro par famille pour 12 mois.

Manifestations passées :

- *Le 3 février* : Salon informatique
- *Le 04 mai* : marché d'échange de plantes et un concours d'épouvantails.
- **17 mai** : participation à l'Oise Verte et Bleue, nous avons organisé un atelier de construction d'objets en bois de récupération.
- *Le 20 et 21 septembre* : bourse aux vêtements.
- *Le 7 et le 8 décembre* : Téléthon.

Les manifestations à venir :

- *Le 15 février* : Salon informatique
- *Le 10 mai* : Marché d'échange de plantes et concours d'épouvantails
- *Le 16 et 17 mai* : Participation à l'Oise Verte et Bleue
- *Début décembre* : Téléthon.

La navette : Tous les vendredis matin, la navette (accessible à tous) vous permet de vous rendre à l'Intermarché de Clermont. Départ à 9 h 30 de La Neuville et retour vers 11 h 30 devant votre domicile. Prix : 5,00€ aller et retour. Pour tous renseignements complémentaires tel : 03.44.78.94.07

- Rendez-vous à la permanence le premier mardi de chaque mois de 18 à 19h à la Salle des Associations.

- Téléphone : 06.88.26.55.07

- Téléchargez le bulletin d'adhésion sur notre site Internet : asso.lafourmiliere.free.fr



Bourse aux vêtements



Salon informatique

SALON INFORMATIQUE LA NEUVILLE EN HEZ 15 février 2009

Venez jouer sur des consoles d'un autre temps
Vente ordinateurs (neuf et occasion)
Jeux vidéos **PC** et **CONSOLE**(neuf et occasion)
Transfert films cassettes et bobines sur DVD
Jeux de stratégie: Magic, Pokemon, Yu Gi Oh
Téléphones d'occasions, coques de téléphones,
Télé d'occasion et appareils numérique







WWW.CINETRANSFERT.COM

La Fourmilière
Association loi 1901 à but non lucratif
3 rue Saint Louis
60510 La Neuville en Hez
Tél : 06.88.26.55.07
asso.lafourmiliere.free.fr
asso.lafourmiliere@free.fr

ENTREE GRATUITE

MULTICLIC
Informatique
389 rue de Paris
Tel:03.44.50.48.90

Vivremobile
sarl WG
vente de téléphonie
et accessoires
Tel:03.44.5011.53

Salle des Fêtes de 10 h à 18 h

LA NEUVILLE EN HEZ TENNIS

L'association de tennis est heureuse de vous présenter ses plus jeunes joueurs !





TEAM OISE ORGANISATION

Un retour en arrière, 2ème prix cycliste de la Municipalité (1985)

A La Neuville-en-Hez : fête et course cycliste



Le 2^{ez} prix de la municipalité de La Neuville-en-Hez a été contrarié par le mauvais temps. Dommage, car l'épreuve organisée par l'A.C. du Clermontois a obtenu, malgré les crevaisons, un très

grand succès spectaculaire et sportif.

58 coureurs furent libérés par M. Lefort, maire, présent pendant toute la course et à l'arrivée. Le vainqueur fut finalement le Parisien J.-P.



Champain, qui faut maître à l'arrivée comme le premier Clermontois Philippe Caillau (qui avait été malchanceux) comme son co-équipier Thierry Cordier qui creva trois fois.

Le premier de l'Oise, Christian Van Wynsbergue de Liencourt, reçu la coupe récompensant le 1^{er} de l'Oise. Excellente organisation de l'A.C. du Clermontois. Remerciements au service d'ordre.

Notre club organisera en cette année 2009.

Les courses sur route UFOLEP suivantes :

- La Rue Saint Pierre le 25 mai 2009
- Litz le 22 juin 2009
- La Neuville-en-Hez le 24 août 2009

Les courses VTT:

- à Rainvillers le 8 février 2009
- À La Neuville-en-Hez le 14 novembre 2009, épreuve associée à un cyclo-cross.

Et innovation :

Une épreuve gentlemen (contre la montre par équipe de 2) le 24 octobre (date à confirmer) en association avec le fan club Guillaume LEVARLET. Une épreuve VTT réservée aux jeunes (6-14 ans) sera également organisée le même jour et peut-être la possibilité d'avoir plusieurs professionnels français présents lors de cette journée.

Bien évidemment nous serons présents pour accompagner l'organisation de la 28ème Balade en forêt de Hez-Froidmont et lors de la prochaine édition de l'Oise verte et Bleue.

Nous aurons également en début de printemps nos nouvelles tenues vestimentaires, réalisés avec le concours de plusieurs sponsors.

Compétiteurs ou randonneurs, route ou VTT, n'hésitez pas à vous renseigner sur notre club :

Team.oise.org@club-internet.fr ou tél 03.44.51.65.93

Pour terminer, notre club, nous vous le rappelons, est le club support officiel du centre VTT/FFC de notre Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis. 170 km de parcours balisés vous sont offerts. vous pouvez en prendre connaissance en vous rendant sur le site Internet de la C.C.R.B www.ccrb.fr et télécharger les parcours de votre choix. La plupart des parcours sont communs avec les randonneurs pédestres. Des habitants de La Neuville-en-Hez ou du secteur sont intéressés par un club de randonnée pédestre. Pourquoi ne pas envisager une section au sein du Team Oise organisation?

Vous êtes intéressés, contactez-nous.

Bonne année à tous.

N'oubliez pas que le vélo est aussi un sport de détente et peu coûteux en déplacement. Alors..à bientôt.

Jean-François DUFOUR,
Président.

28ème édition de la Balade en Forêt de Hez-Froidmont

Le dimanche 15 mars 2009

notre village vivra l'espace d'une journée au rythme des randonneurs pédestres, vététistes ou cyclotouristes.

Venez participer en famille, entre amis à cette 28^{ème} édition.

La participation est gratuite et les différents parcours proposés permettent à chacun de participer en fonction de ses moyens physiques et de son âge.

Renseignements au 03.44.51.65.93 ou auprès du team.oise.org@club-internet.fr

Les bénévoles intéressés pour aider à cette organisation importante sont les bienvenus à la réunion prévue le vendredi 6 février à 18h30 en mairie.

Prévisions des fêtes et manifestations en 2009

JANVIER

18 : Loto organisé par La Neuville en Famille

25 : Loto organisé par le Comité des Fêtes

28 : Ciné Rural

FEVRIER

1er : loto organisé par le Comité des Fêtes et le Club Saint louis

8 : Conférence organisée par l'AFODHEZ

15 : Salon informatique organisé par La Fourmilière

18 : Soirée Neuvilleoise

25 : Ciné Rural

28 : Exposition et concours photos organisés par AFODHEZ

MARS

1/2 : Exposition et concours photos organisés par AFODHEZ

15 : 28ème Balade en forêt de Hez-Froidmont

19 : Ciné Rural

25 : Ciné Rural

28 : soirée cabaret organisée par le Comité des Fêtes

29 : Loto organisé par le Club Saint louis

AVRIL

12 : brocante organisée par le Comité des Fêtes

22 : Ciné Rural

26 : marché de la fête des mères organisé par La Neuville en Famille

MAI

1 : Fête du Muguet

10 : Marché d'échange de plantes et concours d'épouvantails organisé par La Fourmilière

7/8 : Exposition de peintures organisée par Colori'Hez

8 : Commémoration

20 : Ciné Rural

16/17 : Oise Verte et Bleue

JUIN

21 : Fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes

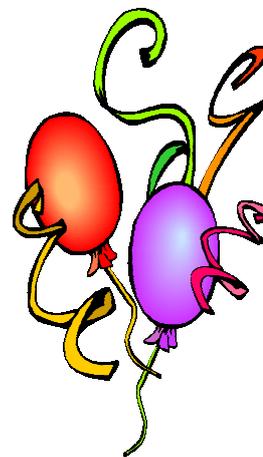
JUILLET

13/14 : Fête nationale

15 : Ciné Rural

AOÛT

22, 23 et 24 : Fête communale



Délibération du Conseil Municipal du 4 septembre 2008

Le Jeudi 4 septembre 2008 le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 Août 2008, s'est réuni à la Mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, BAUSSART Patrick, MERMA Colette, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, LEMOINE Jean-Luc, VANDERSTICHELE Karine, DARBAS Fabien, LEBRUN Francis, HELIE Nadine, DUBOURG-MATHIEU Catherine et DEVISSCHER Arnaud.

Madame VANDERSTICHELE Karine a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que lors de l'établissement de la délibération du 20 Mai 2008 il a été omis de mentionner que Monsieur LEFORT Jacques était absent excusé et avait donné pouvoir à Monsieur DUFOUR Jean-François.

RECONDUCTION DU PRIX DE VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR 2008/2009

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du prix de vente du bois de chauffage pour la saison 2008/2009 soit :

15 € TTC pour le bois dur,
Et
10 € TTC pour le bois tendre.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

1 CONTRAT ATSEM 17H30 (CDD)

Vu la nécessité de recruter une ATSEM 1ère classe 1^{ère} échelon de l'échelle 4. Vu l'alinéa 6 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permettant aux communes de moins de 1000 habitants de recruter des agents non titulaires pour une durée maximale de 17 h 30 par semaine.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

* De recruter **une ATSEM 1ère classe contractuelle** rémunérée sur la base du 1^{ère} échelon de l'échelle 4 de rémunération, pour l'année scolaire du **2008/2009** pour une durée de **17 h 30 par semaine.**

* D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail de droit public de l' ATSEM contractuelle à 17 h 30 hebdomadaire.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Vu la nécessité de recruter une ATSEM 1ère

1 CONTRAT ATSEM 24H30 (CDD)

classe 1^{ère} échelon de l'échelle 4. Vu les alinéas 3 et 4 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984. Vu l'article 26 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 permettant aux communes de moins de 2000 habitants de recruter des agents non titulaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

* De recruter **une ATSEM 1ère classe contractuelle** rémunérée sur la base du 1^{ère} échelon de l'échelle 4 de rémunération, pour les 3 années scolaires à venir de **2008 à 2011** pour une durée de **24h30 par semaine, le contrat sera annualisé du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2011.**

(36 semaine x 24h30 = 874.8 heures : 45.8 = 19.10 heures payer par semaine).

* D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail de droit public de l' ATSEM contractuelle à 24h30 hebdomadaires pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

REDUCTION DU TEMPS D'EMPLOI DE L'ATSEM TITULAIRE

Suite à l'organisation du temps scolaire fondée sur des semaines dites « de quatre jours » excluant l'enseignement du samedi matin. Le Conseil Municipal décide avec l'approbation de l'agent, de **réduire ses horaires hebdomadaires d'une heure trente minutes**, c'est à dire de passer de **32h à 30h50 la semaine, à compter du 1^{er} septembre 2008**. Cet agent sera annualisé de la façon suivante : 36 semaines de travail effectif x 30.50 heures effectuées par semaine = 1090.80 heures : 45.8 semaines = **23.82 heures payées par semaine sur une année complète**.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N° 1 et la DM N°2 suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 ET N°2 SUR L'EXERCICE 2008 AU BUDGET COMMUNAL

1)

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 022 : Dépenses imprévu fonctionnement	1 500.00 €	
D 66111 :Intérêts réglés à l'échéance		1 500.00 €

La décision modificative n°1 concerne le complément du prêt 07AL164 contracté auprès de la Caisse d'Epargne, concernant l'avance TVA sur les travaux Chemin du Marais.

2)

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 020 : Dépenses imprévu Investissement	893.00 €	
D 2158 : Autres matériels et outillage		893.00 €

La décision modificative n°2 concerne la mise en sécurité des compteurs électriques du côté de l'école maternelle.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'OISE

Monsieur le Maire présente et remet à chaque conseiller le rapport annuel 2007 du SE 60.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir

CHOIX DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX RUE GEORGES GUESNET ET EUGENE CORBILLON

à une demande de financement pour réaliser les **travaux dans les rues Georges Guesnet et Eugène Corbillon**.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la

proposition de la Caisse d'Epargne de Picardie à savoir :

1)

Nature du prêt : Prêt long terme à taux fixe – amortissement progressif

Montant du prêt : 100 000€

Taux : 4.91 %

Durée : **20 ans**

Périodicité : **Trimestrielle**

2)

Nature du prêt : Crédit relais dans l'attente du versement de la TVA

Montant du prêt : 47 000 €

Taux appliqué : T4M + 0.40 %

Durée : **2 ans**

Périodicité : **Trimestrielle**

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir

EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN COLOMBARIUM

à une demande de financement afin d'acquérir un columbarium.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Picardie à savoir :

1)

Nature du prêt : Prêt long terme à taux fixe – amortissement progressif

Montant du prêt : 10 000 €

Taux : 4.82 %

Durée : **10 ans**

Périodicité : **Trimestrielle**

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés

REMBOURSEMENT GROUPAMA

En raison du dommage électrique survenu le 28/03/2008 sur une armoire d'éclairage public Rue du Champ de Foire ; Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de notre assurance GROUPAMA d'un montant de 1 562.41 € (par chèque n° 7114878 daté du 23/06/2008).

Le montant de la facture de réparation s'élevait à un montant de 2 269.77 euros TTC. La commune a déboursé 707.36 € de franchise.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS PLEIN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint des Services Techniques au 1^{er} échelons de l'échelle 3, à compter du 1^{er} Octobre 2008 pour une durée hebdomadaire de 35h en tant que stagiaire et supprime simultanément le poste d'Adjoint des Services Techniques à 17h30 créé au 1^{er} Mai 2008 en tant que stagiaire.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2008

Le Lundi 15 décembre 2008 le Conseil Municipal dûment convoqué le 9 décembre 2008, s'est réuni à la Mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques,
DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo,
BAUSSART Patrick, MERMA Colette,
LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric,
VANDERSTICHELE Karine, DARBAS Fabien,
LEBRUN Francis,
DUBOURG-MATHIEU Catherine
et DEVISSCHER Arnaud.

Etaient absents excusés :

Madame HELIE Nadine a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR Jean-François.
Monsieur LEMOINE Jean-Luc.

Monsieur DARBAS Fabien a été élu Secrétaire

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants ainsi que l'article L. 300-1,

Vu le **plan d'occupation des sols** de la commune de LA NEUVILLE EN HEZ approuvé par le conseil municipal le **25.03.1994**.

Vu la délibération en date du 19 Octobre 2001 par laquelle le conseil municipal a institué le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de LA NEUVILLE EN HEZ,

Vu la délibération en date du 14 mars 2008 portant délégations au maire par le conseil municipal, Considérant la déclaration d'intention d'aliéner un bien sis **58 rue du Général de Gaulle à LA NEUVILLE EN HEZ, cadastré A 962 issue de la**

division A 933, d'une superficie de 440 M2, propriété de Madame KOEHLER Annie-Claude et de Monsieur LEVEQUE Olivier, pour un montant de 138 000 €, reçue en mairie le 3 Novembre 2008,

Vu l'avis rendu par le service des Domaines le 4 Décembre 2008 estimant la valeur du bien mis en vente à un montant de 70 000 €,

Considération que cette propriété située au centre village répondait aux attentes de la commune afin de réaliser un des projets présentés par le maire au conseil municipal du 20 mai 2008, plus particulièrement pour la création d'une salle multifonctions consacrée à l'activité d'associations Neuvilleoises, l'actuelle salle située dans notre mairie, étant trop exigüe et non accessible aux personnes à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De déléguer l'exercice du droit de préemption urbain au maire, sur la vente de la propriété sise 58 Rue du Général De Gaulle à LA NEUVILLE EN HEZ, cadastrée A 962, d'une superficie de 440 M2, propriété de Madame KOEHLER Annie-Claude et de Monsieur LEVEQUE Olivier.

- Que les dépenses liées à cette acquisition seront prévues au budget de la commune.

La présente fera l'objet d'un affichage en mairie, sera transmise au service du contrôle de légalité de la préfecture et sera notifiée à Madame KOEHLER Annie-Claude et de Monsieur LEVEQUE Olivier, propriétaires et à Me Jocelyn BARDET, 19 rue de Paris, BP 54, 60603 CLERMONT DE L'OISE notaire désigné comme mandataire dudit propriétaire ainsi qu'à l'acquéreur évincé figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner, à savoir Madame DJEMAN Virginie domiciliée 7 rue des Fontaines 60600 CLERMONT.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**ORGANISATION DU TEMPS
PARTIEL AU SEIN DE
NOTRE COMMUNE**

OBJET: organisation du temps partiel au sein de la collectivité.

VU: le décret-loi de 1936 relatif au cumul de rémunération et d'emplois, la loi 79-587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs, l'ordonnance 82-296 du 31 mars 1982 relative notamment au temps partiel pour les agents des collectivités territoriales, la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires, les articles 33,55,60 à 60 quater de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le décret 2004-777 relatif à la mise en œuvre du temps dans la Fonction Publique Territoriale.

L'autorité territoriale explique que les agents territoriaux peuvent bénéficier d'une autorisation de travailler à temps partiel 1°) soit à titre discrétionnaire (sur autorisation), 2°) soit de droit :

1°) **sous réserve des nécessités**, de la continuité et du bon fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, les agents occupant un seul emploi à temps complet peuvent bénéficier sur leur demande d'une **autorisation de travailler à temps partiel** qui ne peut être inférieure au mi-temps.

2°) **de droit**, les agents occupant un emploi à temps complet ou non complet bénéficient **d'un temps partiel à raison de 50, 60, 70 ou 80 %, pour raisons familiales** (élever un enfant de moins de 3 ans ou adopté et arrivé au foyer depuis moins de 3 ans, donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave).

L'autorité territoriale précise que dans le cadre des textes précités:

* les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP),

* les autorisations sont délivrées individuellement par le Maire ou le Président,

* les agents bénéficiant d'un temps partiel ne peuvent avoir d'autres activités lucratives que la production d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques, et ne peuvent pas être autorisés par le Maire ou le Président à exercer une activité dite accessoire sur un emploi public,

* les refus opposés à une demande de temps partiel doivent être précédés d'un entretien et motivés,

* pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires les refus et litiges relatifs aux modalités peuvent être soumis par les intéressés à l'avis de la commission paritaire.

CHARGE le maire de gérer les demandes d'autorisation de travailler à temps partiel, au cas par cas et en fonction des nécessités du service public.

DECIDE à l'unanimité que le temps partiel s'exercera au sein de la collectivité.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Afin de compléter la délibération du 14 Mars 2008

**NOMINATION D'UN DELEGUE
SUPPLEMENTAIRE AU SEIN DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

concernant la composition de la Commission d'Appel d'Offre, Le Conseil Municipal décide de nommer **Monsieur DUCOLLET Gérard en tant que délégué titulaire.**

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**CREATION D'UN POSTE
DE REDACTEUR**

Vu l'avis favorable concernant la promotion interne de catégorie B (Rédacteur) émis par la Commission Administrative Paritaire rendu le 20 Octobre 2008.

Considérant que l'adjoint administratif de 1^{ère} classe remplit les conditions, pour bénéficier de cette promotion,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à raison de 37 h hebdomadaire et de **créer simultanément un emploi de rédacteur territorial** à raison de 37 h hebdomadaire **à compter du 1^{er} Janvier 2009 ainsi que les primes correspondantes au grade de rédacteur (IAT et IEMP).**

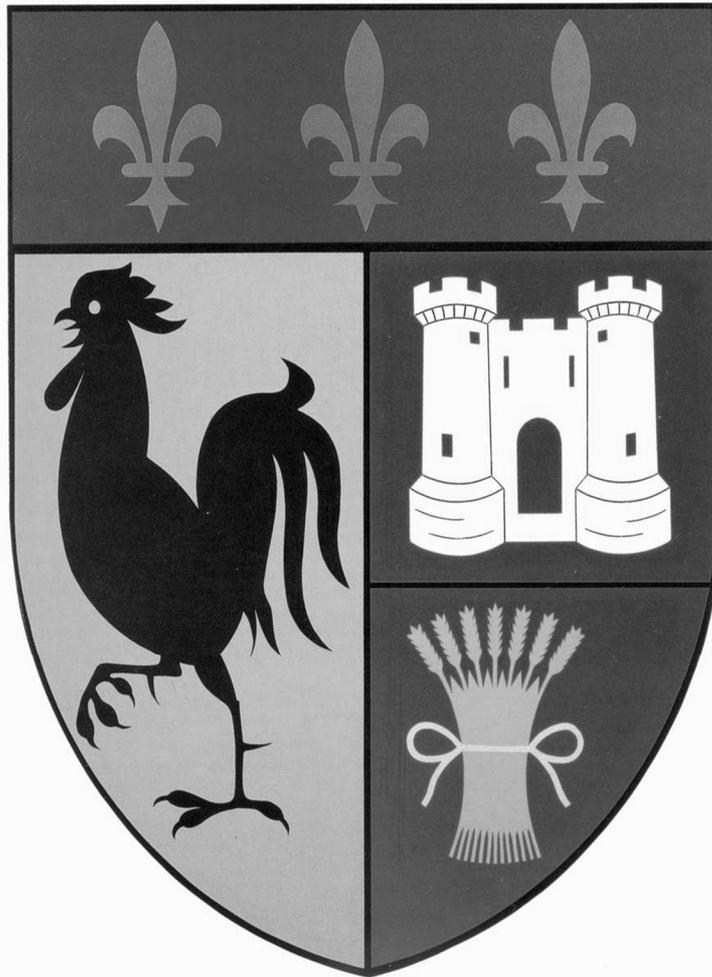
Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**L'ACCESSIBILITE DE TOUS ET
POUR TOUS : REFLEXIONS A
MENER DANS NOTRE COMMUNE**

Monsieur le Maire remet **L'ACCESSIBILITE DE TOUS ET POUR TOUS : REFLEXIONS A MENER DANS NOTRE COMMUNE** au Conseil Municipal un **document** intitulé « **L'accessibilité de tous et par tous** » envoyé par la Direction départementale de l'Equipement de l'Oise, Service de l'Ingénierie d'appui territorial, Pôle Aménagement situé 78 Rue de Faÿ 60600 AGNETZ. Ce document permettra à l'ensemble des Conseillers Municipaux d'avoir le réflexe de penser aux aménagements futurs à réaliser dans notre commune, pour au fil du temps se mettre en conformité avec la loi.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

LA NEUVILLE-EN-HEZ



MAIRIE

1 rue du 8 mai 1945
60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Téléphone : 03.44.67.24.30

Télécopie : 03.44.78.01.20

E-mail : mairie.laneuvilleenhez@wanadoo.fr

Site Internet : www.la-neuville-en-hez.fr

Bulletin réalisé par : Anne TAMPERE, Adjoint Administratif.

Rédacteurs : Jean-François DUFOUR, Jacques LEFORT, Colette MERMA et Elisabeth RABOURDIN, Géraldine BOYER, Anne TAMPERE, les Présidents et les membres d'associations.

Responsable de la publication : Jean-François DUFOUR, Maire.

En couverture du bulletin : photo de la forêt de Hez-Froidmont, passage de la Méridienne Verte